

BILAN DE COMPETENCES

UN VOYAGE VERS LA DÉCOUVERTE DE SOI ET
L'EXPLORATION DE NOUVEAUX HORIZONS

BILAN DE COMPETENCES

Un voyage vers la découverte de soi et l'exploration de nouveaux horizons professionnels

Mettre le cap vers un Bilan de Compétences ?

- Vous vous questionnez sur votre avenir professionnel ?
- Vous envisagez de vous reconvertir, de changer d'environnement de travail ?
- Vous avez l'impression d'avoir fait le tour de votre poste ?

- Vous souhaitez faire le point sur vos compétences ?
- Vous avez une idée mais ne savez pas si elle réalisable ?
- Vous craignez de perdre votre emploi ou vous envisagez de démissionner ?

Le Bilan de Compétences est une démarche constructive pour interroger son devenir professionnel. Il permet de dresser le panorama précis de ses valeurs, intérêts et potentiels. Cette exploration des compétences facilite l'élaboration d'un projet d'évolution professionnelle tenant compte des perspectives socio-économiques de son territoire.

Qui est concerné par le Bilan de Compétences ?

L'ensemble des actifs : salariés du secteur privé ou public, indépendants, entrepreneurs, bénévoles, demandeurs d'emploi, personnes engagées politiquement ou syndicalement... Si vous êtes dans l'une de ces situations, il est tout à fait envisageable d'effectuer un Bilan de Compétences.

Quels sont les objectifs du Bilan Compétences ?

- Identifier les changements nécessaires à votre évolution professionnelle,
- Prendre du recul sur votre parcours,
- Mieux identifier vos intérêts, motivations et potentiels
- Vérifier la faisabilité et le réalisme de vos projets
- Définir un projet d'évolution en identifiant les conditions et moyens utiles à leur réalisation (VAE, formation, Projet de Transition Professionnelle...)



Quelles sont les démarches pour initier un Bilan de Compétences ?

- Un rendez-vous gratuit et sans engagement est proposé pour cerner vos objectifs, vous expliquer la méthodologie du bilan et vous permettre de faire connaissance avec votre psychologue.
- Appui administratif pour la constitution du dossier de financement et élaboration du planning prévisionnel
- Le démarrage du Bilan de Compétences se fait en fonction de vos besoins et du mode de prise en charge. Le démarrage peut se faire dans le mois suivant.

Déroulement du Bilan de Compétences

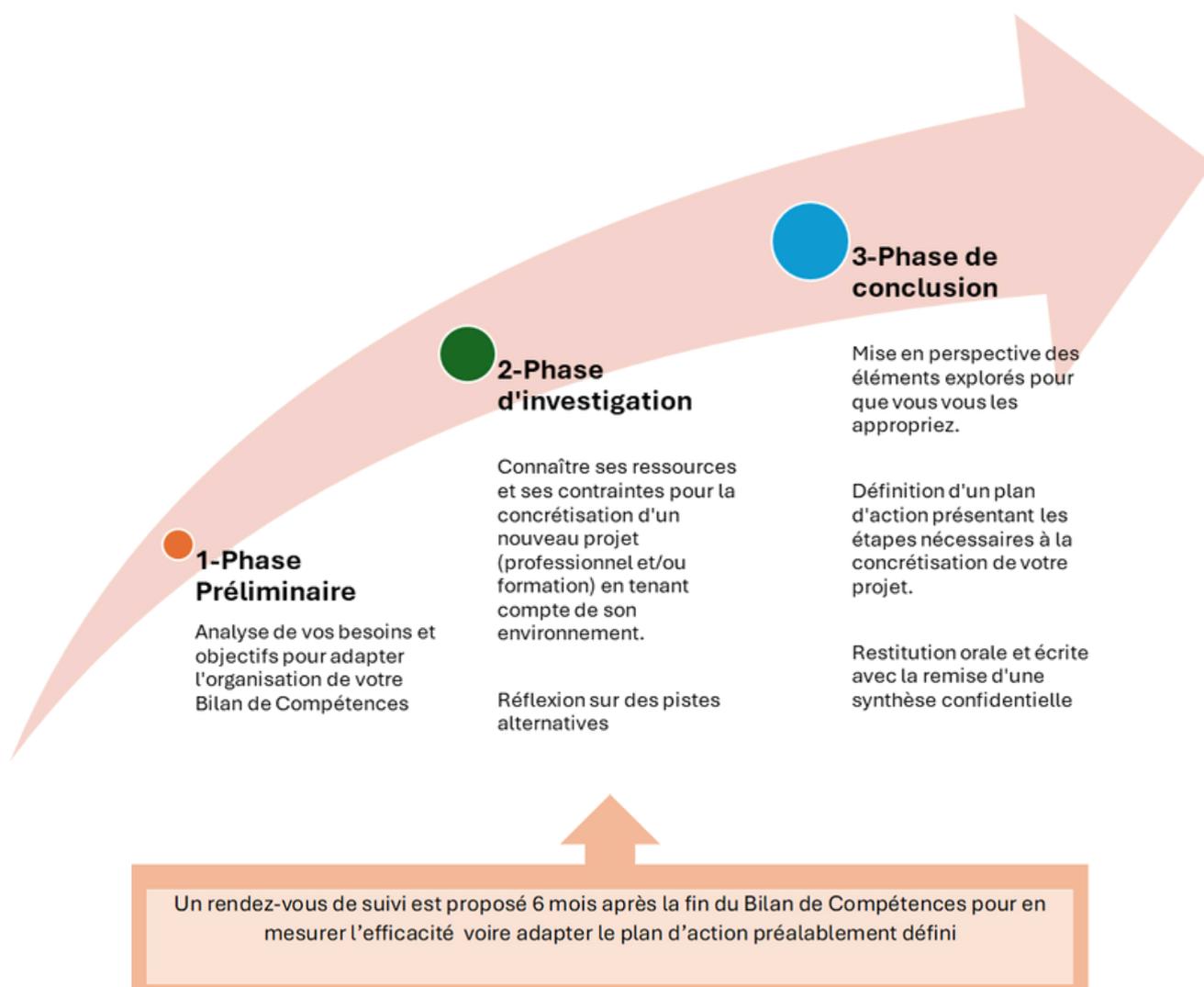


- Durée adaptée à vos besoins sans excéder 24 heures sur une période de 12 à 20 semaines
- Séances (1H30-2H) en présentiel, à distance ou en mode mixte selon ce que nous avons défini.
- Des activités et ressources pédagogiques mises à disposition pour vous guider tout au long du Bilan.

NEOLYS-CONSEIL propose une formule de base :

16H d'interaction avec votre Psychologue et 4H de travail en autonomie pour un coût de 1745 € TTC.

Le processus du Bilan



Les personnes en situation de handicap qui auraient un besoin d'adaptation ou d'une compensation spécifique sont invitées à prendre contact par courriel : olivier.pradic@neolys-conseil.fr

Réaliser son Bilan de compétences avec NEOLYS-CONSEIL ?



Un bilan de compétences personnalisé



Un accompagnement individualisé



Des questionnaires et tests de qualité (Motiva...)



Accès à la plateforme ParcoursO

Modes de financement

Compte Personnel de Formation

- A compter du 02 mai 2024, les actifs qui mobilisent leur CPF pour une action de formation ou un bilan de compétences quelque soit la durée doivent s'acquitter d'une contribution financière forfaitaire obligatoire de 100 €.
- Ce montant est inclus automatiquement dans le coût total de la formation lors du paiement via la plateforme mon compte formation.
- Cette somme doit être réglée au moment de l'inscription, il n'y a pas possibilité de différer ou d'échelonner ce paiement.

**MON
COMPTE
FORMATION**

Employeur : Le Bilan de Compétences est finançable dans le cadre du "plan de développement des compétences"

Autofinancement : Possibilité de paiement en 3 fois

France Travail : Si vous êtes demandeur d'emploi et le montant de votre CPF ne couvre pas l'intégralité du coût du Bilan de Compétences, vous pouvez solliciter France Travail pour étudier un financement complémentaire (soumis à condition).



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences

